

LA POLITIQUE DE L'AIDE EXTERIEURE

LE CAS DU CONGO-BRAZZA

Introduction.

" Faut-il supprimer l'aide au Tiers-Monde" tel est le titre d'un article paru dans une revue consacrée aux problèmes du développement (1). Ce titre suggestif, laisse déjà percer les réserves suscitées par les politiques d'aide au développement. Cependant, dans les lignes qui suivent, le propos n'est pas de remettre en cause le principe de l'aide au Congo-Brazza. Il s'agit plutôt de clarifier les différentes politiques d'aide suivies par les divers pays aidant le Congo-Brazzaville, et de voir dans quelle mesure ces politiques d'aide ont atteint leur but: contribuer à réaliser l'accumulation primitive nécessaire au démarrage de l'économie congolaise.

Ces politiques d'aide sont, bien entendu, inspirées par les explications que les pays dispensateurs d'aide donnent du sous-développement et des voies et moyens qu'ils proposent pour en sortir.

De manière générale on peut dire que les pays à économie de marché aidant le Congo ont du sous-développement une conception qui peut être ramenée à l'affirmation suivante : le sous-développement est fondamentalement " l'état de retard et pauvreté de certains pays" (2). Cet état est caractérisé par trois traits fondamentaux : " la prédominance des secteurs primaire et tertiaire, la pénurie de capitaux, l'insuffisance ou le mauvais emploi des moyens de production"(3)

(1) Croissance des Jeunes Nations : N° 89 1969, p-5-16 par R. Buron

(2) R. Reicher-Sgradi : Introduction à l'aide internationale aux pays sous-développés p.11.

(3) P. Moussa, cité par R. Sgrada.

Dans ces pays, deux secteurs sont juxtaposés l'un à l'autre sans se communiquer: un secteur moderne, intégré à l'extérieur développé, ~~connaissant la monnaie~~ et un autre ~~secteur dit traditionnel~~, vivant d'autoconsommation. Comme ces pays sont en retard sur les pays développés, ils devraient par conséquent se lancer dans des activités de développement économique, lesquelles exigent des capitaux. Mais étant donné que ces pays sont pauvres et démunis de capitaux par définition, les capitaux nécessaires au développement ne peuvent venir que de l'extérieur développé. Par ailleurs, comme les entreprises privées ont été à la base de la croissance des pays aujourd'hui développés à économie du marché, c'est au capital privé que les pays sous-développés devront confier le rôle moteur dans le développement économique. Compte-tenu des raisons énoncées plus haut, ce capital privé ne peut être qu'étranger. Rostow propose alors un schéma comprenant cinq étapes, par lesquelles, dit l'auteur, tous les pays développés sont passés et par lesquelles passeront nécessairement les pays sous-développés d'aujourd'hui. (1). Selon Rostow, on peut dire de toute société qu'elle passe par chacune des étapes suivantes:

- la société traditionnelle dont la caractéristique fondamentale est l'existence de "fonctions de production reposant sur des techniques pré-newtoniennes et des attitudes pré-newtoniennes à l'égard du monde physique."

- les conditions préalables au démarrage qui se réalisent par le contact du pays avec d'autres pays plus développés.

- le démarrage: la société, éliminant les obstacles à la croissance régulière, passerait par exemple d'un taux d'investissement public de 5% environ à plus de 10%. Un secteur industriel moteur et un appareil institutionnel adéquat impulsent ces nouvelles tendances à la croissance régulière.

(1) W. Rostow : Les étapes de la croissance économique.

- la marche vers la maturité
- l'ère de la consommation de masse

Cette théorie des étapes de la croissance a été brillamment critiquée par d'éminents économistes, tel que A.G. Frank (1). Si l'on se réfère au cas congolais, cette théorie est proprement absurde. On ne peut en aucun cas prétendre qu'avant d'être un pays sous-développé, le Congo n'avait pas une histoire, comme le suggère la théorie de Rostow qui commence l'histoire des pays sous-développés à partir de leur sous-développement. Bien au contraire, comme l'écrit W.G.L. Randles : " avant l'arrivée des Portugais (à la fin du 15em siècle), l'ancien royaume du Congo vivait des institutions religieuses, politiques, sociales et économiques figées dans une longue tradition. En apportant leurs marchandises et leur christianisme les premiers européens lancèrent un défi qui se termina par une destruction rapide et désastreuse du pays... De cette pénétration, il résultat pour les Congolais une régression technologique importante, qui les contraignit à acheter aux Européens les articles qu'eux-même avaient si longtemps fabriqués..." (2). De plus, le contact avec le monde développé qui est censé produire les conditions préalables au démarrage, n'a pas du tout au Congo permis la réalisation de ces conditions. Mis au contact permanent avec la France pendant 80 ans à l'époque coloniale, le Congo a, après l'indépendance en 1960, développé ses relations avec l'ensemble du monde développé. Et pourtant, les " conditions préalables au décollage " ne se sont pas réalisées!

Quoiqu'il en soit, c'est sur cette toile de fond que se tissent les différentes doctrines d'aide au développement des pays à économie de marché pour justifier leurs politiques d'aide.

(1) A.G. Frank : Le développement du sous-développement (Maspéro)

(2) W.G.L. Randles : L'ancien royaume du Congo, des origines à la fin du 19em siècle (Collection civilisations et sociétés) .

Si l'on peut dire que ces politiques d'aide sont mues par une doctrine fondamentale commune à tous les pays aidant à économie de marché, laquelle doctrine donne le rôle moteur dans le développement économique à l'entreprise privée (1) et par le force des choses à l'entreprise privée étrangère, il n'en demeure pas moins que les "contradictions inter-impérialistes" ont forcé certaines spécificités doctrinales au niveau de chaque pays donateur soit en ce qui concerne sa légitimation. C'est ainsi que les USA, le Royaume-Uni, la France concentrent leur aide principalement dans leur chasse-gardée traditionnelle, respectivement l'Amérique latine (à laquelle il faut ajouter certains pays asiatiques) pour les USA, le Commonwealth pour le Royaume-Uni et les pays de la zone franc pour la France. L'Allemagne de l'Ouest, qui s'est retrouvé sans chasse-gardée après les deux guerres mondiales, a défini une politique de "centres de gravité mouvants" qui se caractérise par la formule suivante : "hier le Moyen-Orient, aujourd'hui l'Afrique et demain l'Amérique latine" (2) en d'autres termes une politique qui suit fidèlement les fluctuations des intérêts commerciaux allemands dans les pays sous-développés. Quant à la légitimation de l'aide, elle revêt plusieurs aspects. Si tous ces pays donateurs affichent généreusement des motivations philanthropiques dans leurs politiques d'aide, les considérations de politique intérieure leur imposent de temps en temps de préciser les véritables buts des aides accordées. Déjà en 1950, le gouvernement américain considérait dans la loi sur le "développement international" que "l'assistance des USA contribuerait à la stabilité politique et renforcerait la résistance à la pénétration soviétique" (3).

(1) : lire à ce propos "Marchés Tropicaux " n° 812, 3 Juin 1961 page 1387 : le 18è Congrès de la Chambre de Commerce Internationale a mis en relief le rôle primordial de l'entreprise privée dans la promotion des pays en voie de développement.

(2) Mr Scheel : discours à Hambourg, 7 mai 1962, cité par G. Ohlin dans Réévaluations des politique d'aide (OCDE)

(3) Goran Ohlin : Réévaluation des politiques d'aide au développement page 15 (O.C.E.D.)

La Commission des Affaires Etrangères de la Chambre des Représentants justifiait en 1957 l'assistance économique américaine en ces termes: " la raison la plus importante est que les nations sont déterminées à se développer. C'est seulement en participant à ce processus que nous aurons la possibilité d'orienter leur développement dans le sens le plus propre à servir nos intérêts" (1). Goran Ohlin souligne en outre le fait qu'on faisait valoir aux USA "que l'accès aux matières stratégiques dans les régions en voie de développement pouvait être un objectif vital de l'assistance au développement". Enfin le rapport Clay (1963) reconnaît que les programmes d'assistance servent la sécurité des USA.

Quant à la France, si l'on en croit le très officiel "rapport Jeanneney", l'une des raisons de l'aide est "le besoin de rayonnement de la France, le besoin de diffuser sa culture et de propager sa civilisation par des moyens pacifiques. Cette aide est en outre considérée comme un moyen d'influence diplomatique.

Pour l'Allemagne de l'Ouest, les relations strictement commerciales notamment les investissements privés constituent un mode d'aide supérieur. En 1961, le ministre des affaires étrangères dans une communication au Bundestag affirmait que "les décisions concernant le type d'aide, son étendue et sa destination seront en grande partie déterminées par des considérations d'ordre politique".

On sait que l'aide des organisations internationales a pour fondement le " devoir de solidarité à l'échelle mondiale".

Le deuxième groupe de pays qui aident le Congo-Brazzaville et qui depuis 1963 ont acquis une influence considérable dans ce pays est constitué par les pays dits socialistes. Les doctrines d'aide des pays socialistes procèdent évidemment de considérations toutes

(1) Goran Ohlin : opt-cité p 26.

différentes des premières. Pour les économistes des pays socialistes du moins ceux de l'école russe, et selon une définition que la plupart d'entre eux admettent pour l'essentiel, l'économie sous-développée est "une économie dans laquelle la somme des capitaux existants ne suffit pas à l'emploi de toute la main-d'oeuvre existante sur la base de la technique moderne de production, ni à la mise en valeur des richesses naturelles" (1). Cette définition, qui n'est pas très satisfaisante dans la mesure où elle ne fait pas ressortir très clairement le caractère extraverti des économies sous-développées, a été prolongée par d'autres auteurs socialistes, c'est ainsi que M. Falkowski souligne que la situation décrite par Lange est due en grande partie "à la politique du capital étranger qui s'appuyant sur les classes sociales privilégiées tendait avant tout à l'exploitation des matières premières et favorisait quelques-unes des industries auxiliaires en omettant les industries qui pourraient constituer un danger de concurrence. Cette politique entraînait une division internationale du travail dans laquelle les pays sous-développés jouaient le rôle de périphéries par rapport aux centres industriels de l'Europe et de l'Amérique du Nord". (2) Sur ce, les économistes des pays socialistes refusent catégoriquement aux entreprises privées tout rôle moteur dans le développement économique des pays sous-développés. De manière générale, les économistes des pays socialistes nient toute possibilité de développement économique des pays sous-développés dans la voie capitaliste traditionnelle. Ils proposent au contraire dans un premier temps un système intermédiaire et transitoire entre le capitalisme et le socialisme, système où coexistent le secteur d'Etat, le secteur privé et le secteur coopératif, mais où le secteur d'Etat aurait un rôle dominant, système dont le terme logique serait le socialisme. Pour les économistes de l'école russe, "en partant de l'idée d'une économie mixte dans un pays sous-développé, qui tout en restant dans le cadre du monde capitaliste, puiserait dans l'expérience des pays socialistes en matière de planification, de processus d'industrialisation ect.... les économistes marxistes avaient dès le début l'avantage de pouvoir mettre à la disposition de l'économie en voie de

développement, les méthodes de la croissance accélérée, l'arsenal des moyens appliqués dans l'économie socialiste". Les économistes des pays socialistes assurent d'autre part que le développement économique ne saurait avoir lieu sans un changement fondamental des structures institutionnelles et sociales. Pour sa part et de manière systématique, Mao-Tsé-toung caractérise ce système d'économie mixte comme étant l'étape de "Démocratie Nouvelle". Dans les pays coloniaux et semi-coloniaux, écrit-il, les révolutions doivent adopter la forme d'Etat transitoire qui est l'Etat de Démocratie Nouvelle, sous la dictature conjointe de plusieurs classes anti-impérialistes.... et ayant le centralisme démocratique comme structure politique.... Au niveau économique, toutes les grandes banques et les grosses entreprises industrielles et commerciales doivent dans cette république de Démocratie Nouvelle, devenir propriété d'Etat... Dans cette république de Démocratie Nouvelle, dirigée par le prolétariat, l'économie d'Etat aura un caractère socialiste et sera la force dirigeante de l'ensemble de l'économie nationale; mais du fait que l'économie est encore très arriérée, la république de démocratie nationale ne confisquera pas la propriété privée capitaliste, à l'exception de celle indiquée plus haut, ni n'interdira le développement d'une production capitaliste, à moins qu'elle ne tende à dominer la vie économique du peuple..." (1)

Il convient cependant de souligner que si l'on approfondissait l'étude du système d'économie mixte préconisée par l'Ecole Russe, on aboutit à quelque chose qui au plan politique et économique est radicalement différent de la démocratie nouvelle au sens où l'entendent les pays socialistes de tendance chinoise. Le système d'économie préconisé par les économistes de l'Ecole Russe fait partie du système politique et économique relevant de ce que les 80 partis communistes réunis à Moscou en 1960 ont caractérisé comme étant l'étape de Démocratie Nationale, dont la caractéristique fondamentale est la participation loyale de toutes les classes anti-impérialistes (prolétariat, paysans, intellectuels révolutionnaires, bourgeoisie nationale ,...) au pouvoir politique

chacune de ces classes s'abstenant à dominer les autres classes partageant le pouvoir. Des pays comme le Mali de Modibo Keita, la Guinée, le Ghana de N'Kruman, l'Egypte, l'Indonésie de Soekarno étaient considérés comme dirigés par des régimes de Démocratie Nationale. (2) Par contre, la Démocratie Nouvelle est un système politique et économique, transitoire, caractérisé par la participation au pouvoir politique et économique de toutes les classes anti-impérialistes, sous la domination et la direction politique et économique du prolétariat. Mais notre propos est ici tout autre, il vise tout simplement à montrer que les pays socialistes sont tous unanimes à reconnaître l'impossibilité pour un pays en voie de développement de se développer suivant le schéma capitaliste traditionnel et que leur stratégie de développement donne un rôle économique dominant à l'Etat, dans un contexte de changements en profondeur des structures politiques et sociales. C'est à partir de ces considérations que les économistes des pays socialistes ont formulé leurs doctrines d'aide. Les économistes des pays socialistes mettent l'accent que sur l'aide publique. Sans méconnaître les effets positifs de l'aide multilatérale, ils reconnaissent que l'aide bilatérale jouera encore longtemps un rôle important dans les relations internationales. Pour les économistes des pays socialistes, une aide véritable devrait augmenter la capacité d'importation du pays bénéficiaire, contribuer à la croissance de la production et devrait comporter des conditions de remboursement plus avantageuses que celles "des emprunts commerciaux ordinaires". Ils jugent que l'aide pour le commerce est la forme la plus profitable pour les pays en voie de développement. Par aide par le commerce, ils sous-entendent "l'ensemble des moyens qui visent à améliorer les conditions de commerce (les termes de l'échange) et à créer des marchés d'écoulement additionnels" (1)

(1) Mao-Tsetoung : La Démocratie Nouvelle.

(2) Pour plus de précision sur la théorie de Démocratie Nationale et les réserves qu'elle suscite, lire l'article de Gérard Chaliane dans le numéro spécial de la revue "Partisans consacrés à l'Afrique; l'Afrique dans l'épreuve (Maspero)

(1) M. Falkowski, opt-cité.

Ce système présente également des avantages mutuels pour les 2 parties. Selon Kalecki, cité par Falkowski, les fluctuations des prix affaiblissent à tel point l'économie du "Tiers-Monde" qu'il vaut mieux pour eux de renoncer aux avantages conjoncturels hypothétiques dus à une hausse éventuelle (d'ailleurs de courte durée) des cours des matières premières, au profit d'avantages réels découlant des conditions internationales plus stables. Pour cela, ils préconisent pour les accords commerciaux bilatéraux, les "contrats d'exploitations pluri-annuels à prix stables". Il s'agit d'accord portant sur les produits exportés par les pays en voie de développement et qui prévoient pour une durée donnée les volumes et les prix des produits que le pays sous développé devra fournir au partenaire (développé) de l'accord. De tels accords auraient pour avantages : d'abord de garantir une stabilité des prix de produits d'exploitation des pays sous-développés, ensuite de prendre des décisions appropriées d'investissement à court et à long terme, résultant des recettes attendues des exportations, recettes désormais connues à l'avance avec un maximum de précision grâce à une meilleure connaissance du trend du commerce extérieur. Les accords bilatéraux sur la stabilisation du prix, plus faciles à obtenir "créeraient les prémisses de solutions plus généralisées". Par ailleurs à la conférence sur le commerce en 1964 à Genève, les économistes polonais proposèrent des accords de spécialisations" (ou de division sectorielle du travail), par lesquels des consultations bilatérales entre les représentants de branches industrielles déterminées auraient lieu, et sur la base desquelles seraient élaborés des accords à long terme définissant les fournitures mutuelles de matières premières, de produits semi-finis et finis et l'équipement d'investissement". (1)

Tel est en gros, l'ensemble des doctrines qui président aux politiques d'aide des pays dont les relations économiques avec le Congo sont importantes. Ces doctrines indiquent clairement que toute aide a une contrepartie : politique ou stratégique ou économique ou commerciale.

(1) M. Falkowski; opt-cité.

· Finalement, on pourrait définir l'aide comme un moyen qui grâce à un acte politique est fourni par un pays (ou une organisation internationale) à un autre pays dans le but de contribuer à réaliser chez ce dernier l'accumulation primitive nécessaire au démarrage du développement et comprenant des contreparties en faveur du pays aidant. Cette aide, s'insère pour le pays qui la reçoit dans une structure économique et sociale déterminée qu'elle peut soit bouleverser, soit maintenir soit aggraver par l'effet des contre-parties qu'elle comporte nécessairement.

PREMIERE PARTIE

LES DONNEES GENERALES DE L'ECONOMIE CONGOLAISE ET L'ATTITUDE GENERALE DU CONGO VIS-A-VIS DE L'AIDE EXTERIEURE.Chapitre I : Les données générales de l'économie congolaise.Section I : Le déséquilibre régional.

Encadré par l'immense Congo-Kinshasa à l'est, le Gabon à l'ouest, le Cameroun et la République Centrafricaine au Nord, l'enclave du Cabinda et l'océan atlantique au Sud, la République Populaire du Congo, située à cheval sur l'équateur s'étend sur 342.000 km². Sa population de 1.000.000 d'habitants (ce qui lui donne une densité moyenne de moins de 3 habitants au km²) a un taux de croissance annuel estimé à 2% et est très inégalement répartie.

1- Les disparités infrastructurales:

En fait la structure démo-économique du Congo reflète la physionomie qu'ont bien voulu lui donner les intérêts coloniaux établis bien-tôt près d'un siècle. La mise en valeur coloniale a concerné principalement le sud du pays, c'est-à-dire la région allant de Brazzaville à Pointe-Noire situé sur la façade maritime et a provoqué de ce fait des disparités régionales très graves. C'est dans cette région que se trouve concentré l'essentiel de l'infrastructure économique, sociale culturelle et administrative du Congo. Un chemin de fer, long de 510 km, construit dans les années 30, relie Brazzaville à Pointe-Noire, avec un raccordement de 285 kms (Comilog) servant à l'évacuation par Pointe-Noire du manganèse en provenance du Gabon. Une voie navigable à partir de Brazzaville dessert la République Centrafricaine avec des embranchements en direction de Ouesso par la Sangha et Dongou par la Likouala qui constituent les voies de contact d'une relative importance économique reliant Brazzaville à l'extrême Nord du pays. Une route, très mauvaise, relie Pointe-Noire au Nord du Pays par Brazzaville, mais ne peut malheureusement, en raison même de son

mauvais état, assurer une intense activité économique et un trafic d'une certaine ampleur. Depuis un certain nombre d'années, le tronçon reliant Makoua à Ouesso (245km) dans le Nord du pays est effectivement impraticable, de sorte que, la riche région de la Sangha n'est reliée au centre industriel du Sud que par voie fluviale insuffisamment et bien entendu par avion pour certains passagers. Le manque de voies de communication est donc patent, et l'arrière pays est extrêmement mal desservi.

Deux ports: le port maritime de Pointe-Noire et le port fluvial de Brazzaville, assez bien équipés, servent de relais pour les marchandises en transit à destination de la République Centrafricaine et du Tchad. Les marchandises importées, destinées à l'hinterland congolais du Nord, passent également par ces 2 points. Quant aux industries elles se concentrent presque exclusivement dans le sud. Brazzaville abrite des industries de transformation : bois, cigarettes, brasseries, ateliers du port fluvial, alimentaires, chimiques (peinture) bâtiments, électricité..... Le grand complexe agro-industriel de la SOSUNIARI, devenu SIA-CONGO depuis les nationalisations de l'été dernier et qui comprend outre les plantations de canne à sucre, 2 sucreries, une huilerie, une minoterie, est localisé dans la région de Jacob entre Dolisié et Brazzaville, tandis que Pointe-Noire est considérée à juste titre comme la capitale économique du Congo. Y sont en effet implantées ainsi que dans la périphérie immédiate, des industries extractives (potasse de Holle, pétrole de la "pointe indienne" et du gisement "Emeraude") du bois, de la pêche, brasserie, imprimeries, bâtiments scieries etc.. L'énergie est fournie dans la région de Brazzaville par le barrage de Djoué, tandis que Pointe-Noire et Dolisié sont alimentés en énergie par des centrales thermiques. L'exploitation de gisement de fer de Zanaga, la construction du barrage de la Bouenza vont contribuer notablement à l'essor économique de la région sud du pays. Les circonstances historiques, qui ont fait durant la période coloniale de Brazzaville la capitale fédérale de l'A.E.F (Afrique Equatoriale

Française) et de Pointe-Noire la capitale territoriale du Moyen Congo, y ont déterminé une infrastructure sociale et culturelle dont l'arrière-pays est pratiquement démuné. L'hôpital général de Brazzaville et l'hôpital A. Cissé de Pointe-Noire sont à classer parmi les composantes de cette infrastructure. Sur le plan culturel, un lycée d'enseignement général: lycée Victor Angagneur est implanté à Pointe-Noire. Brazzaville abrite 3 lycées d'enseignement général, un lycée technique, une école nationale d'administration et un embryon d'université, alors que l'arrière-pays ne compte qu'un embryon de lycée à Makoua au Nord du pays. Les grandes administrations sont implantées essentiellement à Brazzaville.

2- Les disparités démographiques.

Ce déséquilibre géographique sur le plan des infrastructures de base a naturellement impliqué un déséquilibre démographique tout aussi prononcé que le tableau suivant illustre clairement.

REPARTITION GENERALE DE LA POPULATION EN 1968 (1)

		Kouilou	Niari	Bouenza	Lekoumou	Pool	Brazzaville
SUD	Nombre absolu	144.118	114.067	120003	62.893	167.006	170.000
	%	13,8	10,9	11,5	6,0	16,0	16,3
NORD		Plateaux	Cuvette	Sangha	Likouala	Ensemble	
	Nombre absolu	97.460	107143	32.167	28.939	1.043.792	
	%	9,3	10,3	3,1	2,8	100%	

(1) Tableau établi par Mr Bugnicourt sur la base de sondage démographique et recensement administratif de 1968 (document distribué à l'IDEP).

Il faut toutefois ajouter que l'annuaire statistique du Congo donne en 1967 une population de 889.100 Habitans, ce qui, compte tenu du taux de croissance annuel estimé dans cet annuaire à 2%, donnerait en 1969 une population de $889.100 \times 1,02 = 906.882$ habitants. Le Sud du Congo, dont la superficie représente le tiers (1/3) de la superficie totale, regroupe : 13,8% + 10,9% + 6,0% + 16,3% + 16%, soit 74,5% de la population totale, c'est-à-dire les 3/4 de la population congolaise. La région Nord qui représente les 2/3 de la superficie totale, n'abrite que 25,5% de la population soit le quart (1/4) de la population congolaise. Ainsi, à la grande faiblesse démographique du Congo, s'ajoutent des disparités démographiques extrêmes, lesquelles procèdent largement des disparités économiques ci-dessus décrites. En effet les infrastructures dont est dotée la région Sud du pays, le niveau de vie plus élevé, notamment dans les centres urbains (le SMIG à Brazzaville, Pointe-Noire et Dolisié est plus élevé que dans le reste du pays), la commodité relative des transports, la possibilité de trouver un emploi, ont entraîné un exode rural qui en définitive engendre l'anémie démographique croissante de l'hinterland au profit des grands centres urbains. Le rythme d'urbanisation est supérieur à 7% (1). Le taux d'urbanisation est de 70,7% dans la région du Kouilou où est situé Pointe-Noire; 50,4% dans la région du Pool où se trouve Brazzaville. L'importance grandissante de Jacob donne à région de la Bouenza un taux d'urbanisation de 20,8%. Le taux d'urbanisation pour l'ensemble du Congo est de 30,6% (2), c'est-à-dire qu'à peu-près un habitant sur trois au Congo habite la ville, ce qui place le Congo parmi les pays les plus urbanisés d'Afrique. Cette population urbaine est essentiellement concentrée dans les quatre grands centres urbains, Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisié, Jacob.

(1)- Samu Amin : Histoire économique du Congo 1880 - 1968.

(2)- Calcul de J. Bugnicourt, document distribué à l'I.D.E.P.

Toutes ces données démontrent clairement que la politique coloniale a créé et intensifié un déséquilibre régional très grave, qui est un facteur objectif de division du peuple, un obstacle à priori à tout développement harmonieux de toutes les régions nationales, une faute grave sur le plan stratégique. Tout développement économique viable au Congo ne peut procéder que de l'exploitation rationnelle des ressources, du développement des forces productives, de l'exploitation de l'ensemble des potentialités de l'ensemble du pays. C'est pourquoi, toute volonté et toute action de développement qui a pour but la promotion économique du Congo sur la base de la lutte contre les disparités socio-économiques le déséquilibre régional colonial est parfaitement légitime et économiquement rationnelle.

Des actions récentes, qui tout en constituant de nouvelles infrastructures au Sud ou tout en renforçant l'infrastructure déjà existante, créent un embryon d'infrastructure et de petites unités industrielles afin de stimuler les activités économiques de la zone Nord, rentrent peut-être dans ce cadre. On peut dans cet ordre d'idées, considérer comme faisant partie de ces actions, la construction d'un ensemble portuaire à Ouesso (avec l'aide du F.A.C.) qui s'est terminée l'an dernier et qui permettra l'évacuation en grandes quantités de l'importante production de bois, de cacao, de palmistes de la région de la Sangha, et plus tard du fer lorsque le gisement prometteur de fer de la Sangha rentrera en exploitation. Le F.E.D s'est engagé à financer la construction et l'équipement des ports fluviaux de Fort-Rousset, Mossaka, Boundji qui faciliteront l'écoulement des huiles de palmes, du café, du cacao de la région de la Cuvette. L'acquisition de convois fluviaux grâce à une aide du F.E.D., l'implantation à Brazzaville d'un chantier de constructions navales par la Chine Populaire destiné à produire des bateaux en bois qui sillonneront pour la plupart que les cours d'eau navigables desservant l'hinterland Nord du Congo, le bitumage déjà commencé de la route Pointe-Noire - Ouesso (plus de 1.300 Km) contribueront à desservir avantageusement l'arrière

pays et à désenclaver des régions qui jusqu'à présent sont encore relativement isolées. L'usine d'allumettes Bétou, construite par la Corée du Nord, utilise le bois local comme matière première. L'usine de poissons "mokalu ya Mossaka", située dans l'important centre de pêche fluviale qu'est Mossaka, assurera le "fumage" du produit de cette activité. L'électrification des centres secondaires avec l'aide de la République Démocratique Allemande, l'implantation à Fort-Rousset d'une infrastructure hospitalière grâce à l'aide de la Chine Populaire, les recherches géologiques et minières dans l'arrière-pays, qui paraît-il, donnent des promesses pétrolifères dans la région de la Ouvette, le regroupement des villages décidé depuis bientôt plus d'un an, peuvent être considérés comme autant d'actions et de mesures pouvant favoriser l'arrière-pays délaissé.

Cependant, un développement harmonieux conséquent de l'économie nationale ne peut se faire que sur la base de la lutte contre les effets pervers du capital étranger, qui en exocentrant l'économie congolaise a créé et s'alimente largement de ce déséquilibre régional colonial.

SECTION II : UNE ECONOMIE EXTRAVERTIE.

Si l'on part de l'hypothèse réaliste adoptée par le Professeur Sami Amin d'un taux de croissance du PIB à prix constants (1960) de 3% et d'un PIB qui en 1960 se serait élevé à 28 milliards de francs CFA courants en 1960 et si l'on tient compte de l'indice des prix qui sur la base 100 en 1960 a été durant la période 1960-1963 de 115 et durant la période 1963-1968 de 143 (1), on peut alors disposer le tableau suivant :

EVOLUTION DU PIB AUX PRIX COURANTS (en milliards CFA) (2)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
PIB	28	33,16	34,16	35,18	45,06	46,41	47,80	49,23	50,71

(1) Samir Amin : Histoire économique du Congo p. 66.

(2) Les calculs sont de nous.

En 1968, le PIB par tête est donc de 50,71 milliards = 56.455 francs CFA. De 1960 à 1968, le PIB a augmenté de ^{900 000} manière notable.

L'AGRICULTURE.

Le Congo est un pays agricole. Plus de 75% de la population travaillent dans le secteur agricole. La production du secteur primaire comprend essentiellement la production agricole vivrière (manioc, banane, maïs, igname, légumes, tarots, pommes de terre ...), les cultures industrielles et d'exportation (arachide, tabac, canne à sucre, palmier à huile, café, cacao, agrume...), et les produits forestiers (bois essentiellement) provenant de la forêt du Mayombe et de la forêt équatoriale. La forêt qui couvre 65% de la superficie du pays, est une des principales sources de richesses. La quasi-totalité de la production forestière est exportée.

EXPORTATION DU BOIS CONGOLAIS EN M³ (1)

	1960	1963	1964	1965	1966
Quantité exportation	335128	436367	537082	526540	568534

L'ONCPA (Office National de Commercialisation des Produits Agricoles) est chargé de la commercialisation des produits d'origine agricole. Une forte proportion de la production vivrière est auto-consommée. Sur une consommation des ménages de 6.236,5 millions de francs CFA en 1967, 2785 millions sont des auto-consommations tandis que les consommations commercialisées des ménages s'élèvent à 3.451,3 millions. C'est-à-dire que la part d'auto-consommation dans les consommations des ménages est de près de 45%. Il s'agit bien entendu d'avoir présent à l'esprit que cette part élevée est due surtout au fait que l'auto-consommation dans les régions rurales est très forte. Le reste de la production vivrière est utilisée comme produits intermédiaires dans les industries locales alimentaires ou de boissons, une autre partie est exportée. A part le

tabac, la canne à sucre et aussi l'arachide, la production agricole industrielle est tournée vers l'exportation. Sur la base du T.E.I (tableau d'échanges inter-industriels) de 1967, on constate que la mise à part la partie consommée par des industries locales (alimentaires, boissons, tabacs) au titre des consommations intermédiaires, presque tout le reste de la production agricole industrielle est exportée : consommations intermédiaires : 769,4 millions de francs CFA; consommations des ménages : 1 94,4 millions de francs CFA; exportations 492,2 millions de francs CFA. A l'exception de quelques exploitations modernes concernant les produits d'exportation (palmeraies, café, et cacao dans le Sangha) mais aussi la canne à sucre pour la SOSUANIARI et l'exploitation forestière, qui comprenant dans l'ensemble un effectif de 9366 personnes, l'agriculture vivrière qui emploie la majorité de la population est caractérisée par de petites exploitations utilisant des techniques rudimentaires et de ce fait ont de très faibles rendements.

L'INDUSTRIE.

Le secteur industriel est lui aussi caractéristique des pays sous développés. En 1966, il a employé 20.322 personnes (1), dégagé une valeur ajoutée de 6.731 millions (déduction faite des activités forestières, de pêche en mer, de produits agricoles industriels qui relèvent du secteur primaire). Durant la même année ce secteur a distribué 2.654,564 millions de salaires et charges sociales et payé 1.784,118 millions d'impôts indirects (1). En 1967, ce secteur a dégagé une valeur ajoutée de 14.235 millions de francs CFA, distribué 5.310,7 millions de salaires et charges sociales, payé 2.411,1 millions d'impôts indirects.(2) Le secteur industriel congolais comprend essentiellement : des industries extractives (pétrole, potasse, or, fer... destinés à l'exportation), des unités de transformation (substitution d'importation) comprenant entre autre des industries alimentaires, boissons, tabacs, bois, savon, peinture, des industries du bâtiment,

(1) Statistique industrielle du Congo

(2) Tableau d'échanges inter-industriels de 1967.

des entreprises de travaux publics etc.... Toutes ces unités appartiennent essentiellement au capital privé étranger. Cependant depuis 1965, sous l'impulsion du B.C.C.O. (Bureau pour la Création et le Contrôle des Organismes d'Etat) et par suite des nationalisations, le secteur public est en train de prendre une certaine importance: usine textile de Kinsoundi, cimenterie de Loutété, usine d'allumettes de Bétou, usine de cahiers, usine de poissons fumés "mokalu ya Mossaka" et s'est élargie dernièrement par la création de l'ATC (Agence Trans-congolaise de Communications) après la nationalisation de l'ATEC, et par la création de SIA-CONGO (après la nationalisation du complexe agro-industriel de la SIAN-SOSUNIARI). Il est appelé à l'avenir à une grande extension : implantation de chantiers navals à Brazzaville pour la construction de bateaux en bois, la construction du barrage de la Bouenza, etc....

Le caractère extraverti de l'activité économique se trouve aussi dans la proportion des salaires distribués aux expatriés (européens) par rapport à la masse salariale industrielle totale. En 1967, les salaires industriels distribués aux expatriés se sont élevés à 1.816,9 millions, soit 35% des salaires industriels totaux (1) alors que la main-d'oeuvre expatriée représente seulement 9,4% de la main-d'oeuvre totale (2). Les profits dégagés et l'activité industrielle reviennent au capital étranger et seront finalement rapatriés (3). Des investissements très importants ont été effectués depuis 1960, mais ils ont porté surtout dans le domaine des infrastructures Comilog (chemin de fer Gabon-Dolisié pour l'évacuation du manganèse gabonais) ports de Brazzaville, Pointe-Noire, Ouesso, réfection du chemin de fer Brazzaville-Pointe-Noire... et des industries extractives (potasses de Holle

(1) Tableau d'échanges inter-industriels du Congo (1967)

(2) Statistique industrielle du Congo p; 98

(3) Sur le problème du rapatriement des profits, voir plus loin le chapitre consacré aux effets de l'aide extérieure.

pétrole du gisement "Emeraude"....) De 1964 à 1968, rien que pour le gisement de potasses de Holle, les investissements ont totalisé 21 milliards de francs CFA. Le reste des investissements durant la période 1960-1968, outre ceux qui sont allés à la Comilog et aux potasses de Holle, est réparti entre les industries productives (privées et publiques) et le secteur social, culturel et administratif.

INVESTISSEMENTS BRUTS PRIVÉS ET PUBLICS 1960-1968 (EN MILLIARDS COURANTS)
(1)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Invests privés	7,0	7,0	7,0	-	2,0	0,8	1,8	4,5	12,0
Comilog et P;de	0,9	0,9	1,3	1,3	2,8	4,2	3,0	1,4	0,5
Holle, autres	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	0,5
entps, logs.									
Invsts publics									
BCCO, ents Etat	-	-	-	-	-	0,2	1,3	1,4	2,3
FED, FAC, ONU	1,6	1,2	2,6	2,8	3,5	2,6	1,9	1,7	1,4
etc..									
Budget equipmt	0,6	0,7	0,8	1,2	2,0	2,2	2,0	2,2	2,4
ATEC, ONPT									
TOTAL	10,3	10,1	12,0	5,6	10,6	10,4	10,4	11,7	19,1

Dans l'ensemble et pour l'essentiel, le développement industriel s'est fait en fonction des données fondamentales d'une croissance extravertie, orientée vers des industries d'extraction tournées vers l'exportation, qui exige pour ce faire une infrastructure adéquate, et vers des industries légères de transformation appartenant essentiellement au capital privé étranger. Le secteur public national, bien qu'appelé à se développer n'a connu jusqu'à présent qu'une très mauvaise gestion, qui dans bien des cas a nécessité un concours financier de l'Etat.

(1) Tableau extrait de Samir Amin : Histoire économique du Congo, P;67

LE COMMERCE.

Un organisme: l'OFNACOM (Office National de Commercialisation) fut créé en 1965 pour stimuler et développer et organiser la commercialisation des produits manufacturés importés ou fabriqués sur place. Cependant l'OFNACOM, par suite d'une mauvaise gestion et d'une mauvaise organisation n'a pas jusqu'à présent répondu aux espoirs qu'on a placés en lui. Le commerce intérieur reste encore pour l'essentiel l'apanage des compagnies commerciales étrangères: CFAO, CCSO, SCKN. Quant au commerce extérieur, il se traduit régulièrement par une balance négative. Le déficit commercial atteint souvent plusieurs milliards. En 1966, les exportations se sont élevées à 10.659,4 millions de francs CFA, tandis que les importations atteignaient 17.188,5 millions de francs CFA, ce qui donne un déficit commercial de 6.529,1 millions de francs CFA. Le partenaire commercial le plus important est le Marché Commun à l'intérieur duquel la France a une position dominante. Cependant depuis 1965, le commerce avec les pays socialistes s'est considérablement développé.

Les tableaux suivants donnent une idée du commerce extérieur du Congo de 1964 à 1966.

(1) EXPORTATIONS DU CONGO PAR GROUPE DE PAYS 1964-1966

Unité
Millions tonnes
Millions CFA

Groupes de pays	1964		1965		1966	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
MONDE	543	11702,5	523,6	11517,7	528,8	10659,4
Marché Commun dont France	427,8 126,6	7244,0 1279,1	394,9 114,2	6902,2 1081,7	387,1 103,7	6485,1 1103,6
Zone libre échange	37,3	2815,3	33,2	2872,9	27,6	2195,7
Europe OCC; autres pays	3,1	62,2	7,8	92,0	13,0	145,7
Moyen Orient	16,4	392,9	32,9	575,5	40,7	736,0
Pays socialistes	11,6	230,2	14,0	275,5	26,2	448,2
Zone franc	3,9	93,3	5,3	184,2	5,9	123,1
Afrique, autres pays	10,1	336,4	8,3	131,4	3,2	75,5
Reste du Monde	32,8	508,2	27,2	484,0	25,1	450,1

(1) IMPORTATIONS DU CONGO PAR GROUPE DE PAYS 1964-66

Unité
Milliers tonnes
Millions CFA

Groupes de pays	1964		1965		1966	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
MONDE	265,6	16005,7	240,5	15974,2	262,6	17188,5
Marché Commun dont France	109,1 72,7	12058,3 9010,0	111,8 78,8	12022,5 9720,4	121,5 77,4	13174,5 10534,7
Zone libre échange	3,1	709,2	2,3	609,2	1,1	445,7
Europe Occ, autres pays	1,1	54,5	1,5	49,4	4,1	86,6
Zone franc	18,3	917,5	15,9	853,3	18,7	912,3
Pays socialistes	3,4	39,4	2,1	364,2	36,5	737,2
Afrique, autres pays	49,0	471,2	29,4	244,8	6,2	107,3
Moyen Orient	-	0,3	4,6	39,5	12,3	118,4
Reste du monde	81,0	1755,3	82,9	1791,3	62,3	1506,5

Le commerce international du Congo est dominé par la division internationale du travail de caractère impérialiste. Le Congo exporte essentiellement des matières premières: bois, produits agricoles et miniers; pétrole; potasse. Il exporte aussi certains produits manufacturés: sucre, cigarettes, savon, bière notamment en direction de l'UDEAC, et pour le sucre en direction de l'OCAM. Il importe par contre tous les biens d'équipement industriels et agricoles, tous les biens de consommation durables. Les tableaux suivants donnent une idée d'ensemble des produits qui font l'objet du commerce extérieur du Congo.

(1) EXPORTATIONS CONGOLAISES PAR PRODUITS 1964-66

Unité.

Millier de tonnes
Millions de francs

PRODUITS	1964		1965		1966	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
Total	543,0	11702,5	523,6	11517,7	528,8	10659,4
Café	0,8	139,1	0,5	72,6	0,6	96,7
Arachides	0,4	20,9	0,5	24,7	0,2	12,0
Noix, amande de palmiers	6,4	203,1	5,6	184,5	4,0	114,8
Huile de palme	0,6	32,9	2,1	113,9	0,8	29,8
Cacao	0,9	123,1	0,7	69,2	1,1	119,6
Tourteaux	2,6	46,5	4,2	77,1	4,9	83,0
Minerais divers	9,0	109,0	16,7	195,7	12,7	180,6
Pétrole brut	79,2	257,1	71,0	240,1	65,2	212,8
Diamants bruts Mill. carat	15265,0	4867,0	5304,0	4926,4	4252	3744,8
Bois brut et ouvré	424,4	5061,8	409,6	5125,0	423,8	5521,0

(1) Annuaire statistique du Congo 1969, p. 279 et s.

(1) IMPORTATIONS PAR GROUPE D'UTILISATION 1963-66 (en millions de francs
(CFA

GROUPE	1963		1964		1965		1966	
	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%	Valeur	%
Biens de consommation	7772	50,9	8127	50,8	6846	42,9	7148	41,6
dont biens de con. durables	4771	30,9	4959	30,9	4335	27,0	4586	26,6
Biens équipement	4242	27,9	4774	28,6	5309	33,2	6004	34,9
Matières premières	181	1,2	115	0,7	159	1,0	209	1,2
Demi-produits	2058	13,5	2141	13,4	2745	17,2	2791	16,2
Energie et lubrifiants	1016	6,6	1048	6,5	915	5,7	1037	6,1
Total	15269	100	16005	100	15974	100	17189	100

Les deux tableaux confirment donc ce qui a été dit plus haut, à savoir: si le Congo exporte essentiellement des matières premières, il importe essentiellement des produits manufacturés, parmi lesquels les biens de consommation ont une part plus importante.

L'économie congolaise bénéficie par ailleurs du transit par les ports de Pointe-Noire et de Brazzaville des marchandises allant à ou venant de la République Centrafricaine et du Tchad. Il en est de même du transit à travers le territoire congolais par le chemin de fer de la Comilog. Les recettes cumulées de 1960 à 1967 au titre du transit se sont élevées à 19,6 milliards de francs CFA. (2)

(1) Annuaire statistique du Congo 1969, p.283

(2) Samir Amin : Histoire économique du Congo, p. 116

L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES PUBLIQUES :

Sur le plan administratif, le Congo a hérité d'une situation coloniale sans aucune mesure avec sa taille. Hébergeant la capitale fédérale de l'A.E.F., cela lui avait permis, compte tenu par ailleurs de ce que le Professeur Samir Amin appelle "scolarisation précoce" de développer un personnel administratif nombreux, qui non seulement travaillait dans les services fédéraux à Brazzaville, mais également dans les autres territoires de la Fédération. Après l'indépendance en 1960, tout ce personnel s'est retrouvé remis à la disposition du Congo, ce qui en a aggravé le caractère pléthorique et "budgétivore". Grandes ont été les difficultés de financement des dépenses publiques. Le professeur Samir Amin relève que le déficit à charge de trésor pour les années 1964 à 1967 s'est élevé à 4,7 milliards environ soit une moyenne annuelle de 1,2 milliard de francs CFA, ce qui a nécessité une aide de la France pour l'exécution du budget durant cette période. La ponction fiscale s'est accrue régulièrement. "La pression fiscale est passée de 17% du PIB en 1960 à 26% en 1963 et 30% en 1968". (1) Selon les données fournies par Samir Amin (1) les recettes fiscales ont été de 9,1 milliard en 1963 et 15,1 milliards en 1968 et si l'on tient compte du fait que le PIB pour 1963 et 1968 a été respectivement selon les mêmes données de 33 milliards et de 50 milliards, alors on obtient une élasticité du système fiscal égale à

$$\frac{15,1 - 9,1}{50 - 33} = 1,3$$

ce qui est déjà très grave pour le système, toute élévation de la ponction fiscale ne pouvant alors plus se faire sans causer de grandes perturbations économiques.

Membre de l'U.D.E.A.C, le Congo fait partie des organisations qui par leur but et leurs activités, peuvent être considérées comme le prolongement du pacte colonial : zone franc, association à la C.E.E, qui par la division internationale de caractère impérialiste et le transfert à partir du Congo de la capacité d'épargne qu'elles impliquent, s'opposent objectivement à toute industrialisation rationnelle du pays.

Au plan social, les habitudes de consommation acquises par la bourgeoisie politico-bureaucratique et la petite bourgeoisie grâce à leurs hauts salaires et qui se traduisent concrètement par l'achat de biens de consommation durables de luxe (voitures particulières, villas somptueuses, boîtes de nuits etc...) ne sont pas de nature à faire obstacle à l'extraversion de l'économie.

C'est dans ce contexte d'une économie toute entière dépendante et tournée vers l'extérieur que l'aide étrangère est sollicitée afin de contribuer à créer les conditions pour amorcer le démarrage du développement autocentré du Congo. Quels sont donc l'accueil et les conditions faits à cette aide étrangère au Congo?

CHAPITRE II: L'ATTITUDE GENERALE DU CONGO VIS-A-VIS DE L'AIDE EXTERIEURE

Le problème de la bienveillance congolaise à l'égard de l'aide extérieure peut à priori sembler superflu. En effet, en raison même de la faiblesse de ses forces productives et de son accumulation interne, le Congo n'a-t-il pas un besoin pressant d'aide étrangère pour constituer l'ossature économique qui lui fait encore défaut. Dans ce cas, le problème de la bienveillance n'est elle pas commandée par la nature même des choses?

En réalité, les choses ne se conçoivent pas de manière aussi simpliste. La plus grande partie de l'aide extérieure accordée au Congo l'a été par voie bilatérale, c'est-à-dire par accords politiques de gouvernement à gouvernement. Dans ces conditions la coloration politique de l'aidant et de l'aide, les arrière-pensées politico-économiques que recouvre tout accord d'aide peuvent constituer un facteur objectif pour ou contre le maintien, ou pour ou contre la réorganisation d'une politique d'aide. Un pays aidant peut limiter ou arrêter son aide en vue d'exprimer son mécontentement vis-à-vis des orientations politiques du pays aidé (1).

(1) Lire à ce propos: pour attirer les capitaux privés un climat favorable est nécessaire, par W. Scheel (Comité France-Eurafrique n°140 1963

Un pays aidé qui s'estime nécessiteux peut aller pour attirer les capitaux étrangers jusqu'à leur accorder des largesses anti-économiques. De même un pays aidé peut refuser une aide qu'il estime comporter trop de contreparties politiques ou économiques défavorables. Ainsi le Cambodge du prince Norodom Shihanouk vis-à-vis de l'aide américaine en 1964. Avant lui, en 1945, la République Démocratique du Vietnam (Nord) nécessiteuse, ruinée par la guerre et la famine, ne possédant en caisse que 1.250.720 piastres indochinoises (1) avait décliné l'offre américaine par le général américain Gallagher de lui "trouver les capitaux, le matériel et les techniciens pour reconstituer les chemins de fer et les ports, pour réorganiser l'économie du pays" (2) et ce pour des raisons qui tenaient aux effets probables d'une éventuelle aide américaine, effets probables jugés contraires à l'orientation politique et économique du régime.

On sait aussi que l'aide multilatérale n'est pas non plus sans conditions. L'aide de la Banque Mondiale par exemple n'est pas toujours soumise aux seules considérations de remboursement (3). L'exemple du barrage d'Assouan en Egypte que la BIRD refusa de financer pour des raisons de toute évidence politiques est désormais acceptable? Quelle sorte d'aide est la plus souhaitable en ce sens que vers quel secteur de l'économie nationale, le financement extérieur doit-il s'orienter? La réponse à la deuxième question est fournie par le code des investissements.

SECTION I : LES SOURCES DE L'AIDE.

Les sources d'aide au Congo-Brazza ont considérablement évolué depuis 1960, année de l'indépendance. Réduites au départ, elles se sont progressivement diversifiées. On peut notamment pour caractériser cette évolution distinguer deux périodes : la période marquée par le règne du Président Youlou c'est-à-dire de 1960 à 1963 et la période qui a suivi le mouvement populaire : d'août 1963 à nos jours.

- (1) piastre indochinoise valait en 1945 17 francs français de l'époque
- (2) Doan Truyen et Phan Thanh Vinh ; l'édification d'une économie nationale au Vietnam 1945-1965 p. 26.
- (3) Lire à ce propos: le mécanisme du financement de projet de la BIRD: des études allant bien au delà de la seule préoccupation du remboursement (Industrie et travaux d'Outre-Mer Nov. 1966).

§ 1- L'EXCLUSIVISME PRO-OCCIDENTAL DU PRESIDENT YOULOU

La période suivant l'indépendance formelle en 1960 et qui va de 1960 à 1963 est largement marquée par la pensée politique du Président Youlou. Cette pensée politique se caractérise par un anti-communisme des plus sommaires, un dévouement avoué envers l'Occident et sur le plan de la politique économique par une répudiation de toute nationalisation et le leadership de l'entreprise privée. Il écrira plus tard: " là où intervient le communisme naît le désert, là où s'arrête le communisme éclot l'oasis. D'elle même l'Afrique est allergique au communisme" (1). Dans cet ordre d'idées, le développement économique ne pouvait reposer que sur un afflux massif de capitaux privés occidentaux auxquels des conditions avantageuses étaient réservées. L'aide sollicitée ne pouvait l'être qu'exclusivement auprès du "monde libre" ou des organisations internationales. L'anti-communisme militant commandait naturellement une circonspection ouverte à l'endroit des aides des pays socialistes, considérées comme moyens d'infiltration du communisme en Afrique. Ce qui n'empêcha pas le régime "youliste" à l'occasion d'envoyer en 1962 une mission en URSS conduite par Massamba-Débat alors Président de l'Assemblée Nationale, solliciter une aide pour la construction du barrage du Kouilou, aide que le "monde libre" se refusait à lui accorder sur un projet pourtant capital. Il n'en demeure pas moins que les demandes congolaises d'aide de l'époque étaient prioritairement et même presque exclusivement adressées auprès des pays occidentaux et des organisations internationales.

§ 2- LA PERIODE DE DIVERSIFICATION DES SOURCES D'AIDE.

La période qui suit le renversement du Président Youlou en Août 1963 se caractérise par la formation et la consolidation d'un fort courant révolutionnaire, né des erreurs ou des abus du régime précédent et bénéficiant très largement à ses débuts de l'enthousiasme populaire. Le nouveau régime, présidé par Massamba-Débat noua des relations diplomatiques avec un certain nombre de pays socialistes, reconnut la Chine Populaire, (1) Abbé Fulbert Youlou "comment sauver l'Afrique" Paton Troyes.

Cuba, le Vietanam du Nord, La Corée du Nord. L'intensification du mouvement révolutionnaire conduisit à des difficultés croissantes pour les pays occidentaux représentés à Brazzaville et à la rupture en 1964 avec les USA. Dans le même temps les relations économiques avec le monde socialiste s'intensifiaient, tandis que l'affaire rodhésienne amenait le Congo à rompre avec la Grande-Bretagne. Donc érosion des positions occidentales et consolidation de l'influence des pays socialistes, influence que renforcera le choix du "socialisme scientifique comme option fondamentale" du pays. Mais la déperdition des positions politiques occidentales n'a jamais impliqué durant toute la période une déperdition systématique des positions économiques. Le Congo a toujours continué à faire partie de la zone franc, de l'association avec la C.E.E. Le rôle dominant du capital privé étranger n'a pas été remis en question en pratique. Il y a donc eu surtout diversification des fournisseurs et des clients qu'un véritable renversement d'alliances. Le Président Massaba-Débat, dans un message à la nation le 28/12/66 déclarait: "les congolais ont une dette envers la France (!), ils ont besoin de la France, mais ne saurait souscrire à l'idée d'une France qui n'aurait pas besoin du Congo. Cela équivaudrait d'ailleurs pour les deux à un reniement de leur propre histoire", allusion évidente aux propos tenus par le Président Senghor quelque temps auparavant à la télévision française et selon lesquels "la France n'a pas besoin de l'Afrique mais l'Afrique a besoin de la France".

Ce qui a changé, répétons-le, ce n'est pas un changement des alliances mais plutôt l'inconditionnalité pro-occidentale. La perte de l'aide publique américaine et britannique qui n'a jamais eu une position dominante au Congo; a été plus que compensée par les aides des pays socialistes. Le capital privé occidental a continué à s'investir et a même durant cette période augmenté en volume. La naissance du P.C.T. (Parti Congolais du Travail), même s'il a permis en termes théoriques de situer le rôle de l'aide étrangère dans le développement du Congo en tant que complètement à l'effort national (1) et malgré certaines nationalisations n'a pas au plan pratique réduit fondamentalement le rôle dominant du capital privé étranger. Comme on le verra tout à l'heure, le code des investissements aménage des conditions extrêmement favorables au capital étranger.

SECTION II . LA NATURE DES INVESTISSEMENTS ETRANGERS SOUHAITES.

L'analyse des investissements étrangers souhaités procède de l'analyse du code des investissements. La lecture de celui-ci permet de se rendre compte que tout investissement industriel et agricole est en principe le bienvenu.(2) Par contre les investissements commerciaux ne paraissent pas constituer une préoccupation majeure de la part du gouvernement congolais. Les investissements étrangers industriels et agricoles bénéficient d'avantages appréciables, qui peuvent dans certains cas, constituer une source de difficultés pour le développement économique national: réduction des droits et taxes à l'importation de biens d'équipement, exemption d'impôts sur les bénéfices industriels et commerciaux, sur le chiffre d'affaires pour les produits agricoles, forestiers, d'élevage locaux, exemptic de la contribution foncière, liberté de transfert des bénéfices et des salaires des employeurs et des travailleurs étrangers. Des avantages économiques sont ensuite offerts : protection gouvernementale contre la concurrence étrangère, marchés administratifs, ect... Cependant parmi les investissements industriels et agricoles, les autorités congolaises attachent une importance particulière aux investissements de culture industrielle, d'élevage, de fabrication d'objets de grande consommation, aux investissements miniers, pétroliers, de production d'énergie et aux entreprises de construction immobilière. Des privilèges spéciaux sont accordés aux investissements qui veulent financer l'un de ces domaines - suivant "le volume des investissements, la nature des projets et de leur coïncidence avec les directives du plan, le nombre d'emplois créés, les garanties techniques et financières", les privilèges peuvent aller de la stabilisation du régime fiscal pendant la durée d'agrément à la signature d'une convention d'établissement qui garantit certaines facilités à l'entreprise.

(1) Voir les différents numéros du journal du Parti "Etumba".

(2) Voir "Comment investir en Afrique " Spécial Jeune Afrique.

De manière générale donc, on peut dire que le Congo-Brazzaville malgré les convulsions politiques, est depuis l'indépendance politique en 1960, largement bienveillante à l'égard de l'apport financier extérieur : multilatéral, public et privé occidental et depuis 1963, le Congo a fait de grands efforts pour diversifier les sources de ces apports.

DEUXIEME PARTIE

LA PRATIQUE DE L'AIDE AU CONGO-BRAZZAVILLE. (1)

CHAPITRE I. L'APPROCHE QUANTITATIVE DU PROBLEME. 7

§ 1- VOLUME, FORME, CONDITIONS DU FINANCEMENT EXTERIEUR.

Le montant total des investissements bruts réalisés au Congo-Brazzaville de 1960 à 1968 a été de plus de 100 milliards de francs CFA. Sur ce montant le financement extérieur se chiffre à 80,3 milliards de francs CFA décomposés comme suit :

(1) Il nous a semblé plus indiqué de privilégier les données fournies par Mr Samir Amin dans son ouvrage "Histoire économique du Congo au détriment d'autres sources quand cela était possible". Nous avons supposé en effet que Mr Samir Amin, qui est connu et apprécié par certains responsables politiques congolais, tel que Ambroise Noumazalaye, ancien Premier Ministre, coordonnateur général au Plan, a pu avoir accès à certaines sources plus dignes de foi que des interventions accordées à des journalistes pressés.

Dons et quasi-dons publics et multilatéraux	17,3 milliards
Financement extérieur public remboursable	5,5 milliards
Total financement public extérieur.	22,8 milliards
Financement privé extérieur	57,5 milliards
Total financement extérieur	80,3 milliards

Le financement extérieur public représente 28% du financement extérieur total et 23% des investissements totaux réalisés au Congo durant cette période. Le financement extérieur privé représente 72% du financement extérieur et 57% des investissements totaux réalisés au Congo de 1960 à 1968. Le financement extérieur total représente 80% des investissements totaux.

FINANCEMENT EXTERIEUR DES INVESTISSEMENTS 1960-1968 (1)
(milliards de francs CFA courants)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Extérieur public non remboursable	1,2	1,0	2,3	2,5	3,0	2,2	1,5	1,9	1,7
Extérieur public remboursable	0,4	0,2	0,3	0,2	0,4	0,3	1,3	0,7	1,7
Extérieur privé	7,8	7,8	8,2	1,2	4,7	4,9	4,7	5,8	12,4
Total	9,4	9,0	10,8	3,9	8,1	7,4	7,5	8,4	15,8

Le financement extérieur public non remboursable est constitué par les dons du FED, FAC, ONU, ect ... et les quasi-dons chinois. Le financement extérieur public remboursable concerne les prêts étrangers et les prêts du FAC. Le financement des investissements étrangers privés est l'ensemble des investissements réalisés par les entreprises étrangères.

(1) Extrait de Samir Amin : Histoire économique du Congo, p.77

Le montant des dons et quasi-dons, après avoir augmenté de 1961 à 1964 a eu tendance par la suite à diminuer. Les prêts extérieurs, inférieurs en valeur absolue aux dons et quasi-dons, n'ont pas eu une croissance continue (ce qui n'est peut-être pas une mauvaise chose). Inférieurs annuellement à 1 milliard jusqu'à 1965, ils ont dépassé ce chiffre en 1966 et 1968. Les investissements privés extérieurs sont très élevés. De 1960 à 1962, ils n'ont pas été inférieurs à 7 milliards par an. Cela est dû aux investissements liés à la construction du chemin de fer de la Comilog lui-même lié à la mise en exploitation du manganesse de Moanda au Gabon. La fin des travaux de cette infrastructure explique le montant peu élevé constaté en 1963. De 1964 à 1968, les investissements privés étrangers ont eu une très nette tendance à croître. Ils ont durant cette période été très élevés, avoisinant 5 milliards par an pour finalement atteindre 12,4 milliards pour la seule année 1968. Ce montant élevé de 1964 à 1968 s'explique par la mise en exploitation du gisement de potasse de Holle par la CPC (Compagnie du Congo) et pour 1968 pour les mêmes raisons auxquelles s'ajoutent la mise en exploitation du gisement de pétrole "Emeraude" au large de Pointe-Noire. En moyenne, le montant annuel des apports extérieurs publics et privés de 1960 à 1968 a été de 80,3 soit 8,9 milliards. L'apport extérieur annuel moyen par habitant⁹ est de 8,9 milliards = 9.889 francs. L'apport public annuel moyen est de 22,8 = $2,53 \frac{900\ 000}{100\ 000}$ milliards. L'apport public moyen annuel par habitant est de $\frac{2,53}{900\ 000}$ milliards = 2.811 francs.

Quant aux conditions de ces apports extérieurs, elles diffèrent grandement suivant la forme et l'origine de l'aide. Les dons sont des apports extérieurs gratuits, c'est-à-dire sans remboursement. Ils proviennent essentiellement du FED, de l'ONU et du FAC. Les quasi-dons ou contributions assimilables à des dons sont constitués par des prêts dont les conditions de faveur sont telles qu'elles peuvent revêtir le "caractère objectif de don". Il s'agit ici essentiellement des prêts chinois sans intérêt et remboursables en 10 ans à partir de 1980.

Les prêts des pays socialistes au Congo, dont nous n'avons malheureusement pas pu isoler le montant pour la période étudiée ici, sont caractérisées par leur conditions assez favorables. Pour prendre le cas de l'URSS, ses prêts au Congo portent un taux d'intérêt bas à 2,5%, remboursables en 12 ans à partir de la livraison, cette dernière modalité devant sûrement constituer un inconvénient, car lorsque le remboursement suit immédiatement la livraison du prêt, celui-ci n'a pas encore eu le temps de produire.

Les crédits fournisseurs britanniques, japonais et allemands (de l'Ouest) ont été accordés pour une durée allant de 5 à 7 ans avec des intérêts variant entre 4,5% et 6,5%. L'aide du FED pour cette période dépasse les 10 milliards et celui du FAC est supérieur à 5 milliards, or ces aides sont conditionnées par une large part par l'appartenance du Congo à l'Association à la CEE d'une part et à la zone franc d'autre part, organisations à propos desquels il sera dit un mot plus loin. En 1963, le Congo avait une dette envers la France pour un montant de 4 milliards de francs CFA remboursable pour moitié en 40 ans à 1% et pour moitié en 10 ou 15 ans à 5%. Cette dette représentait en réalité une ancienne dette coloniale contractée par le territoire du Moyen Congo à l'égard du FIDES. Vers la fin de 1965, un prêt français de 2,5 milliards a été accordé remboursable en 15 ans à 2,5%. Les capitaux privés comme on l'a vu plus haut, brillent par les privilèges qui leur sont accordés par le code des investissements, d'autant plus qu'ils ont eu tendance à s'investir dans les secteurs jugés prioritaires par les autorités : mines, pétrole, ect... Ces privilèges, on l'a vu sont multiples: exemption de certains impôts importants, transferts presque illimités des profits... La plupart des aides fournies impliquent en même temps l'obligation pour le Congo de se pourvoir en biens d'équipement auprès du pays aidant.

Les modalités pratiques d'utilisation de l'aide diffèrent également suivant la nature et l'origine de l'aide. Les pays socialistes par exemple pratiquent largement le système de "clé en main". Quand ils se

sont mis d'accord avec le gouvernement congolais sur la nature projet à réaliser, leurs techniciens et leurs capitaux se déplacent en direction du Congo. Une fois le projet réalisé, la nouvelle usine ou le nouvel hôtel, est remis aux autorités congolaises et devient propriété du Congo. Il en a été ainsi du complexe textile de Kinsoundi, de l'hôtel Cosmos, de la maternité Blanche Gomez, de l'usine d'allumettes de Béton, et il en sera ainsi du barrage de la Bouenza, des chantiers navals congolais etc... Mais le système "clé en main" n'est pas l'apanage des seuls pays socialistes. Certains états occidentaux pratiquent aussi ce système, encore que dans une moindre mesure. Tel a été le cas en tout cas de l'usine de disques (SOCODI) construite avec l'aide du Japon. Pour le reste nous ne pouvons que souscrire à ce que dit Robert Badouin dans le cadre général des Etats africains, cela étant parfaitement valable dans le cas congolais : "l'aide n'est pas accordée d'une manière globale pour une durée déterminée. Les Etats africains se plaignent parfois de cette méthode de coup par coup. Dans certains cas, notamment pour les sommes provenant du FED et dans une moindre mesure pour celles fournies par la FAC, un volume d'aide globale est fixé pour certaine période. Mais le déblocage effectif des sommes ainsi réservées n'intervient que quand l'organisme donateur a donné son accord aux divers projets présentés par les pays intéressés. Les donateurs conservent un droit de contrôle sur l'affectation de l'aide. L'Etat intéressé conserve la responsabilité de la réalisation du projet, même s'il utilise l'assistance technique du pays donateur....(1)

§2- LA VENTILATION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS REALISES.

Le tableau suivant donne pour la période 1960-1968 la distribution sectorielle des investissements bruts totaux (financement local + financement extérieur)

- (1) Robert Badouin : "L'aide aux pays sous-développés dans les Etats africains (Revue Tiers-Monde Tome IX, n° 35-36 Juillet-Décembre 1968)

DISTRIBUTION SECTORIELLE DES INVESTISSEMENTS BRUTS 1960-1968 (1)
(en milliards de francs CFA courants)

	1960-1963	1964-1968
Agriculture, forêts, pêche	3,0	7,4
Industrie, mines, énergie dont Comilog et Potasse de Holle	23,7 21,0 Comilog	33,4 21,1 potasse
Transport, télécommunication, commerce services	6,3	12,4
Education, santé, urbanisme, logement	4,2	8,6
Administration générale	0,8	0,4
Total général	38,0	62,2

De 1960 à 1968, il a été investi dans le secteur agricole et forestier: $3,0 + 7,4 = 10,4$ milliards soit à peu près 10% des investissements totaux de cette époque. Pour le secteur secondaire (industrie, mines, énergie y compris Comilog et Potasses de Holle), le total des investissements de la période se monte à $23,7 + 33,4 = 57,1$ milliards, soit près de 57% de l'ensemble des investissements. Enfin ce que nous classerons volontiers dans le secteur tertiaire et qui regroupe : transports, télécommunications, commerce, service, éducation, santé, urbanisme, logement, administration générale, totalise 32,7 milliards d'investissements soit environ 33% de l'ensemble des investissements bruts de 1960 à 1968.

De manière générale, le financement extérieur d'origine publique et multilatéral a servi surtout à créer et organiser un important secteur étatique sous l'égide du BCCO (Bureau pour la Création et le Contrôle des Entreprises d'Etats). Ainsi, ont été financés l'organisation et l'équipement de divers offices : OCH (Office congolais de l'Habitat)

ONCPA, (Office National de Commercialisation des Produits Agricoles), OFNACOM (Office National du Commerce), la Régie des palmeraies. C'est sur l'aide publique qu'ont été financés l'usine de Kinsoundi, l'usine d'allumettes de Bétou, l'Hôtel Cosmos, les recherches minières. L'infrastructure administrative et sociale ont été financées par l'apport extérieur public pour un montant de 19,3 milliards comme l'indique Mr Samir Amin (1). On peut donc dire que l'apport extérieur public (et multilatéral) a surtout financé les infrastructures routière, administrative, hôtelière (Comos Hôtel), sociale et culturelle, ainsi qu'un certain nombre d'unités de production appelées à constituer le secteur d'Etat et qui ont dû totaliser de 5 à 6 milliards de financement extérieur public.

Si l'aide publique s'est orienté principalement vers la construction d'infrastructures et d'un embryon de secteur public productif, qu'en est-il de l'aide privée? Le tableau de la page 37 indique clairement que de 1960 à 1963, la Comilog a constitué le gros des investissements privés. Dans le même temps, 0,8 milliard était consacré à la recherche pétrolière et minière (2). La période suivante 1964_1968 fut dominée par la mise en exploitation des potasses de Holle (CPC): 21 milliards, l'exploitation pétrolière (gisement "Emeraude"): 1 milliard. Le reste soit l'équivalent de 12 milliards était consacré aux industries de substitution d'importation. Toutes ces considérations permettent de confectionner le tableau approximatif suivant relatif à la distribution sectorielle du capital privé étranger.

(1) Samir Amin: Histoire économique du Congo, p. 72

(2) Samir Amin: opt-cité p. 68

DISTRIBUTION SECTORIELLE DE L'INVESTISSEMENT PRIVE ETRANGER 1960-1968
(en milliards de francs courants)

	Montant	% du financement privé extérieur total
Agriculture, forêts	5	9%
Mines (y compris Comilog (et potasses	44	78%
Industries (substitution (importation	6	11%
Commerce	1	2%

Ce tableau indique que les capitaux privés étrangers sont allés s'investir principalement dans les industries extractives, notamment dans les potasses de Holle, tandis que la mise en exploitation du gisement de manganèse de Moanda au Gabon impliquait des investissements d'une valeur de 21 milliards au Congo. L'agriculture industrielle et les industries de transformation légères totalisaient environ 11 milliards. Enfin les investissements commerciaux durant toute cette période n'ont été de 1 milliard seulement.

Telle est grosso-modo, l'orientation du financement extérieur: les capitaux publics étrangers préparent l'infrastructure, le cadre socio-administratif dans lequel les capitaux privés étrangers viendront s'investir, orientés vers des secteurs d'exportation pour l'essentiel ou des secteurs qui leur assurent des profits élevés destinés à être rapatriés.

CHAPITRE II. LES EFFETS DES CAPITAUX ETRANGERS SUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU CONGO-BRAZZAVILLE.

Une masse aussi considérable d'investissement devrait en principe avoir des effets tout aussi considérables. En fait, la valeur ajoutée, et par conséquent le PIB (produit intérieur brut) a augmenté de manière continue. Le tableau de la page 17 montre que de 28 milliards qu'il était en 1960, le PIB s'est accru régulièrement au taux annuel moyen réel de 3% pour atteindre en 1968, la valeur de 50,71 milliards au prix courant. En 1967 par exemple la somme des valeurs ajoutée, donc la production intérieure brute a été de 47.507,1 millions de francs CFA. dont la répartition sectorielle est la suivante:

- secteur primaire (agriculture, forêts, pêche) industries extractives 8.175,7 millions dont 7822,6 pour l'agriculture et la forêt et 353,1 millions pour les industries extractives.
- secteur secondaire: 13.981,9 millions de francs
- secteur tertiaire : 19.777,6 millions de francs. (1)

Par ailleurs les investissements se sont traduits par un accroissement d'emplois durant cette période. De 1960 à 1968, on peut raisonnablement avancer que les travaux nécessités par la création, l'extension de la SOSUNIARI, les usines textile, d'allumettes, de disque, de construction, de ports de Pointe-Noire, de Ouessou, Comilog, l'exploitation des potasses de Holle, l'exploitation forestière etc... ont occasionné la création de plusieurs milliers, sinon de quelques dizaines de milliers d'emplois, qu'on aurait bien voulu saisir statistiquement. Mais par manque de données appropriées, on ne peut que se contenter de quelques généralités. Toutefois, dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire privés, le nombre de salariés qui était de 34.904 en 1962 a été porté à 38.353 en 1965, dont 9,4% d'expatriés (Européens) (2), puis en

(1) Tableau d'échanges industriels de 1967

(2) Annuaire statistique du Congo

1967 on dénombrait 50.200 salariés dont 7,4% d'origine étrangère (européens) dans le même secteur privé. Cet accroissement d'emplois a bien entendu, un effet direct sur les revenus de beaucoup de ménages par les salaires distribués, dont l'appréhension statistique est difficile ici, faute de données sur la série de salaires durant cette période. On peut néanmoins affirmer qu'il ne peut qu'avoir corrélation entre l'augmentation des emplois et celle de la masse des salaires distribués.

En 1965, dans le secteur privé (primaire, secondaire, tertiaire) 9.384 millions de salaires avaient été distribués dont 4.957 millions à la main-d'oeuvre congolaise et 4.427 millions à la main-d'oeuvre européenne (1). Deux ans plus tard, en 1967, la masse salariale dans le même secteur auquel se sont sans doute ajoutées des entreprises publiques s'élevait à 15.049 millions de francs CFA. dont 9.708,4 à la main d'oeuvre africaine et 5.341,1 à la main-d'oeuvre européenne (2). D'où le tableau suivant:

EVALUATION DES EMPLOIS ET SALAIRES DU SECTEUR PRIVE ET PUBLIC PRODUCTIF

		1962	1965	1968
Nombre de salariés :	Africains	-	34.748	46.283
	Européens	-	3.605	3.917
	Total	34.904	38.353	50.200
Salaires versés en milliards courants	Africains	-	4.957	9.708,4
	Européens	-	4.427	5.341,1
	Total	-	9.384	15.049,5

(1) Annuaire statistique du Congo 1969, p. 98

(2) Tableau d'échanges inter-industriel du Congo 1967.

Enfin, la création et l'aménagement des ports, de l'infrastructure routière, administrative, sociale et culturelle, ces investissements ont créé l'embryon d'un environnement qui, par le mécanisme des économies externes, ne peut que profiter à toute nouvelle entreprise nationale qui tournée vers le marché intérieur pourrait éventuellement voir le jour.

Cependant, ces effets positifs se trouvent radicalement neutralisés par les contreparties que se comporte ce financement extérieur.

De 1960 à 1968, le PIB n'a cru qu'au taux annuel moyen réel de 3%, alors que durant la même période, chez les partenaires du Congo au sein de l'UDEAC. (Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale) ce taux a été de: 3,6% pour le Cameroun, 4,8% pour le Gabon, 4% pour la République Centrafricaine (1). La croissance du PIB congolais a donc été plus lente que dans l'ensemble des pays de l'UDEAC. On peut, par exemple pour avoir une idée de l'efficacité des investissements réalisés mesurer le coefficient de capital de la période étudiée. On sait que plus ce coefficient est élevé, moins les investissements sont efficaces. En général un coefficient de l'ordre de 4 est considéré comme défavorable. Or, selon Mr Samir Amin, si durant cette période on retranche les investissements de la Comilog et des potasses de Holle, le coefficient de capital est au moins de 5,5, ce qui indique que les investissements ont été très inefficaces. Si l'on fait rentrer dans le calcul du coefficient de capital les investissements de la Comilog et de la Compagnie des potasses du Congo, que Mr Samir Amin considère comme exceptionnels, le coefficient de capital sera de toute évidence extrêmement défavorable. Il s'agit ici du coefficient de capital global. L'idéal eût été de calculer un coefficient de capital sectoriel, ce que nous ne pouvons faire ici pour l'instant par manque de données.

(1) Financement extérieur du développement économique 1964-1968

Nations Unies p. 66.

Les raisons du caractère peu productif de ces investissements sont imputables principalement aux orientations de l'investissement étranger. On a vu que l'investissement public extérieur s'est orienté surtout vers l'infrastructure : routière, sociale, culturelle et administrative. La plus grande partie de l'investissement privé a été absorbée par la Comilog pour l'exploitation du gisement de manganèse se trouvant non en territoire congolais mais au Gabon et donc produisant dans ce dernier pays, (la voie ferrée de la Comilog n'est-elle même pas directement productive) et la compagnie des Potasses du Congo qui jusqu'à 1968 n'avait pas commencé à tourner pleinement. On sait par ailleurs que la plupart des industries agricoles et minières sont tournées vers l'exportation. De fait, l'orientation même de cette croissance est critiquable, car elle porte essentiellement comme les investissements dont elle est induite, sur les matières premières (agricoles, forestières et minières) d'exportations, les produits de substitution d'importations qui ont pour but d'accroître les profits des entreprises étrangères. Elle ne porte nullement ou faiblement, sur les produits agricoles vivriers destinés au marché intérieur, encore moins sur des branches qui pourraient constituer l'ossature d'un véritable développement industriel.

Malgré la constitution d'un embryon de secteur d'Etat qui par la suite mal géré, s'est avéré chroniquement déficitaire et une charge au budget de l'Etat, le capital étranger (public et privé) s'est tout simplement inséré dans le contexte de l'économie congolaise exocentrée, contexte qu'il lui fallait au contraire modifier dans un sens favorable au développement. Ce faisant, le capital étranger a accentué l'extraversion de l'économie congolaise, c'est-à-dire la spécialisation internationale de caractère impérialiste : au Congo de produire et d'exporter des matières premières nécessaires aux économies des pays développés, à ceux-ci de fournir au Congo-Brazza les produits manufacturés dont il a besoin et les biens d'équipement nécessaires à la production des matières premières.

Le capital étranger s'est investi en premier lieu dans les domaines: l'infrastructure improductive, laquelle doit faciliter l'implantation des investissements agricoles et miniers d'exportations. Il a été montré clairement dans les tableaux des pages 24 et 25 que le Congo exportait essentiellement des matières premières et importait surtout des biens manufacturés. Cette spécialisation internationale du travail imposé au Congo par le capital étranger, ne peut que lui être néfaste. D'abord par le biais de la détérioration continue des termes de l'échange pour le Congo, c'est une diminution continue de la capacité d'importation du Congo qui en fait se réalise. Avec un peu plus de temps pour effectuer cette recherche, il eût été possible d'appréhender statistiquement la perte subie par le Congo du fait de la détérioration des termes de l'échange pour certains produits congolais d'exportation. On sait que parmi les produits congolais d'exportation, figurent le cacao, le café, etc... dont les fluctuations de cours mondiaux sont bien connues. Le fait le plus grave cependant demeure que cette spécialisation internationale du travail en défaveur du Congo est un obstacle à tout développement économique. P. Sweerzy a parfaitement raison lorsqu'il écrit qu'"aucun pays sous-développé ne peut espérer entreprendre un véritable programme de développement tant qu'il reste emprisonné dans des systèmes commerciaux dictés et contrôlés par l'impérialisme et qu'il permet à une grande partie de ces surplus économiques d'être aspirés par le capital étranger" (1). Il est un fait que la presque totalité de la production de bois des minerais, du pétrole, la plus grande partie des produits agricoles d'exportation sont destinés à l'extérieur et non à être transformés sur place. Cette structure extravertie de l'économie congolaise, créée et alimentée par le capital étranger, renforcée et consolidée par des accords inégaux avec "centre développé": zone franc, association au Marché Commun, neutralise complètement l'effet multiplicateur des investissements par le mécanisme de la liberté absolue des transferts vers la métropole.

(1) P. Sweerzy: "Obstacles au développement économique" dans la revue Tiers-Monde, tome VII, n° 96, 1966.

En fait ces transferts ont été énormes durant toute cette période. Le tableau ci-dessus, qui reprend des données des balances de paiement fournies par le Professeur Samir Amin, révèle l'ampleur de l'exportation de la capacité d'épargne. (1)

EVOLUTION DU FINANCEMENT EXTERIEUR DU DEVELOPPEMENT ET DU TRANSFERT DE LA CAPACITE D'EPARGNE (EN MILLIARDS DE FRANCS COURANTS)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total
Transfert de la capacité d'épargne	10,8	9,7	12,5	11,2	12,2	9,4	4,7	5,3	8	83,8
Financement extérieur du développement (public privé)	9,4	9	10,6	3,9	8,1	7,4	7,5	8,4	15,8	80,1

De 1960 à 1968, 80,1 milliards de francs sont rentrés au Congo au titre d'apport au développement, mais 83,8 milliards de francs sont sortis du Congo pour l'extérieur développé au titre de rapatriement des profits réalisés au Congo, à quoi il faut ajouter le transfert d'une partie des salaires des Européens travaillant au Congo. Il s'agit donc d'une véritable exportation de l'épargne réalisée au Congo, exportation provoquée par le capital étranger privé. L'apport extérieur par habitant a été durant la période de 80,1 milliards = 89.000 francs. Le transfert par habitant de la capacité d'épargne a été de 83,8 milliards = 93.112 francs. Ce qui peut s'exprimer de la façon suivante: si l'on peut dire que les pays développés ont fourni à chaque congolais de 1960 à 1968 une somme de 89.000 francs pour le développement du Congo, chaque congolais a durant la même période fourni 93.112 francs à l'Extérieur pour le développement de ce même extérieur. Dans cet ordre d'idées il convient de se demander qui du Congo ou de l'Extérieur développé est bien le fournisseur d'aide? Mais en réalité, le phénomène du financement est encore plus

(1) Samir Amin: Histoire économique du Congo, p. 120.

profond, car le montant élevé du financement extérieur a été grossi par les investissements "exceptionnels" qu'ont été la Comilog et la Compagnie des Potasses du Congo. En fait on a vu que les investissements réalisés étaient peu efficaces et que le PIB n'avait crû qu'au rythme de 3% l'an. Le coefficient de capital a été durant cette période de 5,5 à 6,5 à l'exclusion des investissements de la Comilog et de la CPC. Ce coefficient augmentait énormément lorsqu'on incluait la Comilog et la CPC. On peut en déduire que la valeur ajoutée durant cette période a été obtenue essentiellement grâce aux investissements autres que la Comilog et la CPC. On sait par ailleurs que les investissements de la Comilog sont constitués pour une grande partie d'infrastructure et les recettes fournies par la Comilog au Congo sont essentiellement des recettes de transit qui de 1960 à 1967 se sont élevées à 4.200 millions de francs. L'activité de la Comilog est essentiellement le transport du manganèse du Gabon à travers le Congo jusqu'au port de Pointe-Noire. C'est dire qu'avec ou sans la Comilog, les profits transférés auraient été sensiblement du même ordre. La CPC, on l'a vu, n'avait pas jusqu'en 1968 pleinement fonctionné, de sorte que les profits réalisés et transférés durant cette période, proviennent essentiellement des entreprises agricoles, forestières, et d'industries légères, auquel cas, le rapport profits transférés est encore beaucoup élevé.
Investissements inducteurs

Mais le problème devient encore plus grave si l'on considère les flux financiers globaux à partir du Congo ou en direction du Congo qui s'inscrivent dans le contexte de l'extraversion de l'économie. Regardons le tableau de plus près, tableau confectionné avec des éléments contenus dans les balances de paiements données par Mr Samir Amin (1)

(1) Samir Amin, : Histoire économique du Congo, p.120-121.

FLUX FINANCIERS A PARTIR ET EN DIRECTION DU CONGO
(milliards de francs)

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	Total
recettes d'expt;	6,1	6,7	7,4	7,9	9,5	9,7	10,5	11,2	13	82,0
Flux finan- cier ext. du en dévelop. direc tion financt Congo ext. de Trésor	9,2	9,0	10,8	3,9	8,1	7,4	7,5	8,4	15,8	80,1
Total	0,6	0,6	0,6	0,6	0	2,2	0,7	0,6	-	3,3
	15,9	16,3	18,8	12,4	17,6	19,3	16,3	19,0	28,8	164,4
importa- tion	11,8	13,4	11,5	12,0	14,5	15,5	17,4	19,9	27	143,0
Flux finan- ciers à services de dettes transferts par-privés tir du Con- go	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,7	2,8
	10,8	9,7	12,5	11,2	12,2	9,4	4,7	5,3	8,0	83,8
	-	-	2,0	2,8	0,5	0,5	0,5	0,7	-	1
Total	22,7	23,2	26,2	20,7	26,5	25,7	23,0	24,9	35,7	228,6
Flux financiers nets à partir du Congo	6,8	6,9	7,4	8,3	8,9	6,4	6,7	5,9	6,9	64,2

QUE SUGGERE CE TABLEAU?

D'abord que de 1960 à 1968, le déficit commercial a été de 143-82 = 61 milliards de francs. En d'autres termes, le commerce du Congo avec le reste du monde (composé essentiellement des pays développés) a impliqué que le Congo dépense au titre de ce commerce 61 milliards de plus qu'il n'en a reçu par ce même commerce. Certes on peut faire remarquer comme le fait Robert Badouin que "l'aide extérieure et le déficit commercial sont organiquement liés . On n'accepte pas une aide pour la thésauriser, mais pour avoir accès à un certain nombre de biens et de techniques dont la disposition conditionne le changement des structures

productives, générateur du développement".(1) D'accord si tel est le cas. Or il n'en est pas de même du cas congolais. La structure des importations est caractérisée par une part très importante, pour ne pas dire une domination des consommations de la bourgeoisie politico-bureaucratique et de la petite bourgeoisie: voitures, réfrigérateurs, radio-meubles, vêtements tergal, vins, alcools, ect... Le tableau de la page 25 montre d'ailleurs la place qu'occupe les importations des biens d'équipement.

Les transferts privés sont constitués par les rapatriements d'une partie des profits réalisés au Congo par les entreprises étrangères qui y sont installées et par une partie des salaires des européens travaillant au Congo. Il s'agit là, très proprement d'une épargne dégagée au Congo qui sort du Congo pour aller s'investir dans les pays développés. Cette épargne exportée s'est élevée pour la période 1960-1968 à 83,4 milliards.

Le service de la dette a augmenté régulièrement, marqué parfois par une certaine stagnation, et a atteint durant toute la période un montant cumulé de 2,8 milliards. On peut essayer de suivre tout au long de cette période l'évolution du rapport service de la dette que nous donne le tableau suivant

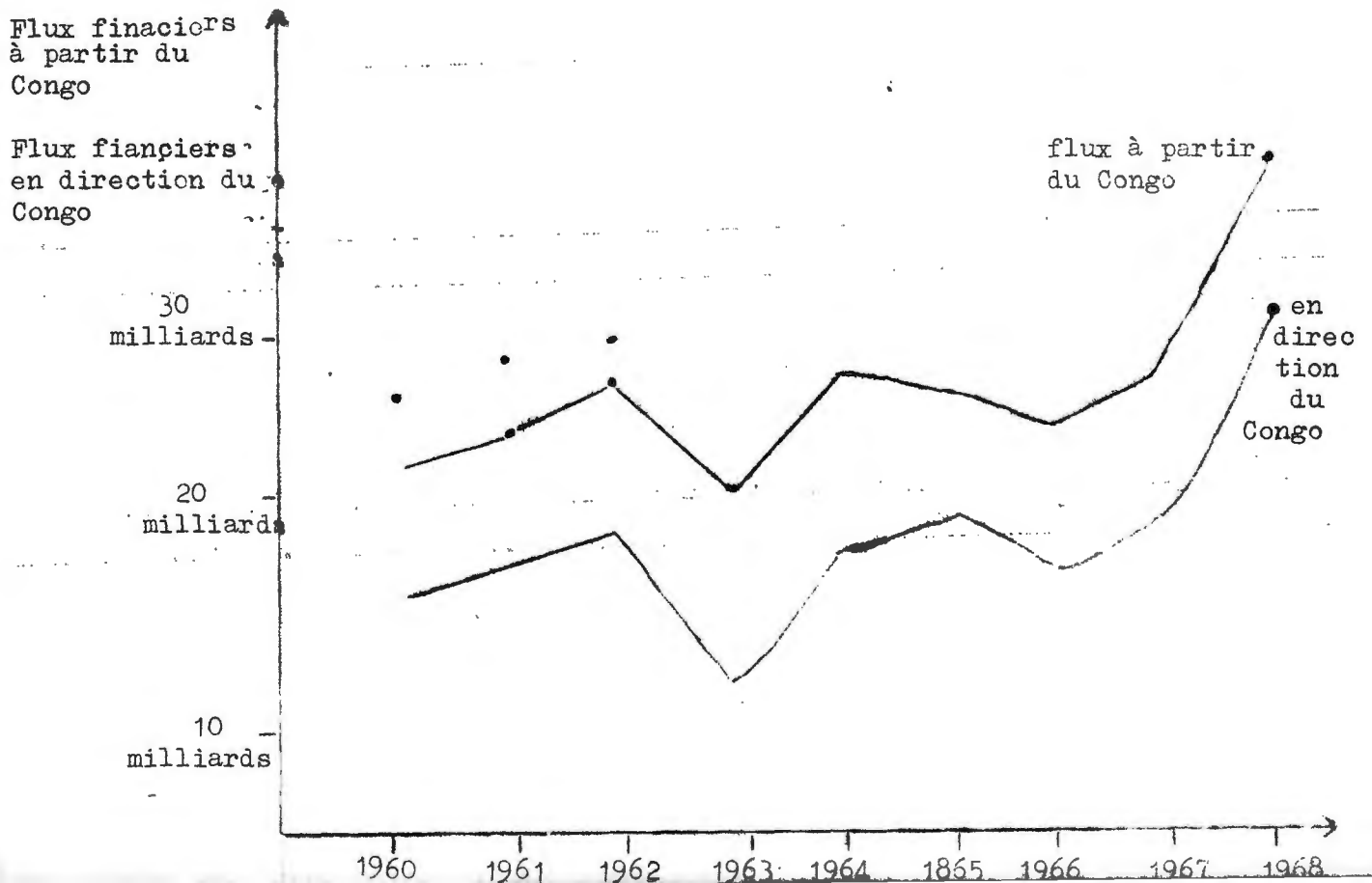
EVOLUTION DU SERVICE DE LA DETTE

	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968
Service de la dette	0,1	0,1	0,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,7
Aide publique	1,6	1,2	2,6	2,7	3,4	2,5	2,8	2,6	3,4
<u>Service dette</u> <u>aide publique</u>	$\frac{1}{16} = 6,2\%$	$\frac{1}{12} = 8,3\%$	$\frac{1}{13} = 7,6\%$	$\frac{1}{9} = 11\%$	$\frac{3}{34} = 8,8\%$	$\frac{3}{25} = 12\%$	$\frac{1}{7} = 14\%$	$\frac{2}{13} = 15\%$	$\frac{7}{34} = 20\%$

(1) Robert Badouin: l'aide aux pays sous-développés dans les Etats africains dans Rvue Tiers-Monde, déjà cité.

De manière générale, ce rapport a eu tendance à se détériorer. Si cette tendance se poursuit, le service de la dette ne fera que s'alourdir.

Pour 80,1 milliards entrés au Congo au titre du financement extérieur du développement (dont 22,8 milliards d'aide publique) il en résulte une sortie du Congo de $83,8 + 2,8 = 86,6$ milliards!. Et c'est ça l'aide au développement!!!. Le caractère sous-développé de l'économie congolaise, c'est-à-dire intégré au marché mondial contrôlé par l'impérialisme international a ainsi été la cause de flux financiers asymétriques en défaveur du Congo. Ces flux ont été de 165 milliards en direction du Congo et de 228,6 milliards à partir du Congo!. Rappelons en passant que le projet du barrage du Kouilou qui transformera de manière fondamentale la physionomie de l'économie congolaise ne peut jusqu'à présent voir le jour faute des 150 milliards nécessaires! 64,2 milliards ont ainsi été transférés à l'extérieur sans qu'il y ait eu compensation. Le graphique suivant retrace l'évolution des flux financiers totaux en direction et à partir du Congo



Durant toute la période, les flux financiers partant du Congo ont été supérieurs aux flux financiers rentrant. Donc de 1960 à 1968, 64,2 milliards nets ont été transférés aux développés sans contreparties financières en retour. Il n'en est rien. La structure extravertie de l'économie congolaise permet en réalité une perte financière plus grande pour le Congo dans ses relations avec l'Extérieur développé. Le code d'investissement lui-même prive l'Etat congolais de ressources fiscales dont même les pays développés n'auraient pas accepté de se priver. Par ailleurs, comme le note A.G. Frank, "généralement, une part considérable des profits est déguisée et elle apparaît dans les livres comptables des sociétés et, par voie de conséquence dans les relevés de la balance des paiements sous des rubriques telles que coûts et paiements pour marchandises, personnel technique, brevets, marques déposées, ect... D'autres profits encore sont dissimulés par la pratique fort répandue qui consiste à surfacturer les importations et à sous-facturer les exportations". (1) Enfin, il est un fait bien connu que les termes de l'échange se sont détériorés considérablement pour les producteurs de matières premières. L'expérience montre que pour l'ensemble des pays sous-développés, les pertes dues aux facteurs ci-dessus énumérés (fraudes fiscales, code des investissements, détérioration des termes de l'échange) s'élèvent par an à des milliards de dollars. C'est tout dire de leur importance pour un quelconque pays sous-développé, donc pour le Congo! Le phénomène au lieu de s'alléger, semble au contraire se consolider d'année en année avec des accords comme la zone franc, le renouvellement de l'association au Marché Commun, qui ne sont que la continuation du pacte colonial.

Tout ce qui précède démontre clairement que la diminution de la capacité d'importation des biens d'équipement et "organiquement liée" à l'afflux de "l'aide extérieure" au Congo, par les contreparties que celle-ci comporte. En définitive cette "aide" s'oppose objectivement à un véritable développement du Congo et peut être considéré comme "une aide qui aide celui qui aide".

(1) A.G. Frank: Le développement du sous-développement.

CONCLUSION:

Il est clair qu'à travers l'aide, ce sont les différentes vues sur le développement qui s'affrontent. La conception qui donne le rôle moteur à l'entreprise privée étrangère fait accompagner l'aide publique par une "aide privée" sous forme d'implantations des capitaux privés étrangers dans le pays aidé, l'aide publique devant préparer le cadre infrastructurel indispensable à l'implantation du capital privé étranger. Cette conception du développement, on l'a vu, aboutit à des résultats différents de ce que le pays aidé souhaite et à la longue, ces résultats contrecarrent objectivement tout développement économique national sur une base aut centrée.

Depuis le mouvement populaire d'août 1963, le Congo est caractérisé par une atmosphère politique où domine la phraséologie révolutionnaire. Cette atmosphère politique a entraîné la création du MNR (Mouvement National de la Révolution) parti unique, lequel a opté au nom du peuple congolais pour le socialisme scientifique. Cette option ne fut jamais remise en cause par la suite. Bien au contraire, c'est parce qu'il était accusé de la brader que le Président Massembat-Débat fut renversé et le MNR remplacé par le CNR (Conseil National de la Révolution) lequel fut remplacé en décembre 1969 par le PCT (Parti Congolais du Travail) sous la présidence du commandant Marien N'Gouabi. Le PCT se présente comme un parti ouvrier guidé par la théorie marxiste-léniniste. Au mois de mars dernier, le Comité Central du PCT réuni en session ordinaire, définit l'étape actuelle de la révolution congolaise comme étant l'étape de la Révolution Nationale Démocratique et Populaire, c'est-à-dire une étape caractérisée essentiellement par une lutte contre la domination politique, économique et culturelle du capital étranger sur la base des intérêts fondamentaux des larges masses populaires. (1)

Le rappel du contexte politique dans lequel l'aide étrangère s'est insérée et s'insère toujours est nécessaire pour prévoir la place et

(1) Sur la Révolution Nationale Démocratique et Populaire: lire Le Duan: "La révolution vietnamienne: problèmes fondamentaux, tâches essentielles" éditions de Hanôï.